



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240521-2024-057-DE
Date de télétransmission : 21/05/2024
Date de réception préfecture : 21/05/2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **21 MAI 2024**
N°2024-057

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, quinze mai vingt heures trente- minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mardi sept mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de subvention à l'État dans le cadre de la DGD bibliothèque pour l'acquisition des collections de la médiathèque du centre-ville

Rapporteur : M. LATRONCHE

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. LURIER, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s : M. DUVAUDIER (donne procuration à M. PICOT), M. CHATAUD (donne procuration à Mme AMAR), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. DUBUS

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 37

Nombre de procurations : 3

Nombre de votant(e)s : 40

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des affaires culturelles
Service de la lecture publique
Séance du conseil municipal du 15 mai

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2121-29

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 6 mai 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 7 mai 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Il est nécessaire de développer les collections proposées aux publics dans la nouvelle médiathèque du centre-ville.

Le développement des collections se fera dans le cadre de **la Charte documentaire**, validée en Conseil municipal, et suivra un **Plan triennal de développement des collections**, à compter de 2024.

La future médiathèque du centre-ville (3700 m2) proposera au public 86 130 documents. 46 766 documents seront transférés de la médiathèque actuelle (1200 m2), il est donc nécessaire d'acquérir 37 365 documents sur 3 ans, ce qui représente une dépense prévisionnelle de 762 431 € TTC **soit 702 278 € HT**.

La DRAC subventionne ce type de projet dans le cadre d'une construction d'équipement au titre de la DGD bibliothèque et demande pour ce faire une délibération de la collectivité sollicitant cette subvention.

après en avoir délibéré, à la unanimité des suffrages exprimés

39 votes pour dont 2 procurations (M. DUVAUDIER, Mme DONATIEN)

1 abstention de M. TITOV

ARTICLE 1 : DECIDE de solliciter une subvention de l'État au titre de la DGD bibliothèques pour le développement des collections de son réseau de médiathèques.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe DUBUS
Conseiller municipal

Transmission en préfecture le **21 MAI 2024**
Publication, le **21 MAI 2024**
Certifié exécutoire
Le Maire 

